

NOTES EXPLICATIVES

RÈGLEMENT 1653-14-2022

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN D'AJOUTER DES INTERDICTIONS DE VIRAGE À DROIT AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS

Ce règlement a pour objet de modifier le *Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement* en remplaçant l'annexe L pour ajouter des interdictions de virage à droit au feu rouge à certaines intersections

RÈGLEMENT 1653-14-2022

MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1653-00-2011 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN D'AJOUTER DES INTERDICTIONS DE VIRAGE À DROIT AU FEU ROUGE À CERTAINES INTERSECTIONS

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été déposé à la séance du conseil du 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil du 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard soixante-douze (72) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que la présidente d'assemblée a mentionné l'objet du règlement, sa portée, son coût et le cas échéant son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement;

LE CONSEIL DE LA VILLE DE BELOEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Article 1. L'annexe L du *Règlement 1653-00-2011 concernant la circulation et le stationnement* est remplacée par l'annexe L jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Beloeil, le 15 décembre 2022.

Nadine Viau
Présidente d'assemblée et mairesse

MARILYNE TREMBLAY, avocate
Greffière

ANNEXE L		
VIRAGE À DROITE AU FEU ROUGE		
ENDROIT	INTERSECTION/POINT DE REPÈRE	DIRECTION
Accès au stationnement du 961, rue Richelieu	Richelieu, rue	E-O
Bernard-Pilon, rue	Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	E-O/O-E
Brunelle, rue	Richelieu, rue	O-E
Choquette, rue	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	O-E/E-O
Hertel, rue	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	O-E
La Fontaine, rue	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	E-O
Lechasseur, rue	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	O-E
Ledoux, rue	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	E-O
Ledoux, rue (accès au Mail Montenach)	Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	O-E
Richelieu, rue	Saint-Jean-Baptiste, rue	N-S/S-N
Saint-Jean-Baptiste, rue	Richelieu, rue	O-E
Yvon-L'Heureux Sud, boulevard	Bernard-Pilon, rue	S-N
Yvon-L'Heureux Nord, boulevard	Bernard-Pilon, rue	N-S
Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	Choquette, rue	S-N
Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	Hertel, rue	N-S
Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	Lechasseur, rue	N-S
Sir-Wilfrid-Laurier, boulevard	Duvernay, rue	N-S
NOTE : Toutes les directions sont données à titre indicatif et sont approximatives		
Modifications :		
	Règlement 1653-01-2013, art. 1; en vigueur le 2 mars 2013	
	Règlement 1653-03-2014, art. 1; en vigueur le 5 mars 2014	
	Règlement 1653-05-2014, art. 1; en vigueur le 6 février 2015	
	Règlement 1653-06-2016, art. 2; en vigueur le 21 septembre 2016	
	Règlement 1653-08-2018, art. 4; en vigueur le 4 avril 2018	
	Règlement 1653-14-2022, art. 1; en vigueur le 16 décembre 2022	